



Résolution de l'Assemblée du personnel des services publics et parapublics vaudois du 30 octobre 2025 adressée au Conseil d'État vaudois.

Coupes budgétaires : appel à la poursuite de la mobilisation et à la grève !

L'Assemblée générale du personnel des services publics et parapublics vaudois (ci-après l'AG) s'est réunie ce jeudi 30 octobre 2025 au Cazard à Lausanne. Elle a tiré un bilan positif de la manifestation du 2 octobre qui a été un immense succès avec 15'000 participant.es dans les rues en défense des services publics et parapublics, des salaires et des conditions de travail ; ainsi elle s'est penchée sur les suites à donner à la mobilisation.

L'AG constate que les éléments qui ont fondé le mouvement initié le 2 octobre sont toujours d'actualité :

- Le Conseil d'État maintient les 305 millions de coupes annoncées dans le budget 2026, impactant tant les conditions de travail que la qualité des prestations de tous les secteurs des services publics et parapublics.
- Le Conseil d'État maintient son projet de « contribution de crise » pour le 93,5% du personnel de l'État (0,7% du salaire brut dès le 01.01.2026) et refuse d'indexer les salaires 2026 pour tout le personnel, même au très injuste indice des prix à la consommation (IPC).
- Dans le secteur parapublic, le Conseil d'État prévoit des coupes à hauteur de 165 millions (54% des mesures d'économies) dont les contours restent inconnus mais dont les conséquences néfastes sont par contre évidentes.

L'AG dénonce la politique d'austérité décidée par le Conseil d'État qui est injustifiée pour les raisons suivantes:

- Le Conseil d'État est toujours à la tête d'une fortune de plusieurs milliards et les 18 années d'excédents budgétaires à 600 millions en moyenne par an constituent un matelas de plus de 11 milliards.
- Les comptes déficitaires annoncés pour 2025 et prévus pour 2026 et les années suivantes résultent toujours d'une politique fiscale désastreuse déjà dénoncée : baisse d'impôts pour 740 millions sur les 12 dernières années, application honteuse et illégale du bouclier fiscal au profit des plus riches pour un équivalent entre 500 millions et un milliard de francs, des centaines de millions de rentrée fiscale en moins par le biais de nouvelles baisses d'impôts à venir.
- Le « frein à l'endettement », qui répond à une stratégie politique, continue de limiter arbitrairement les dépenses publiques indispensables à la délivrance de prestations de services publics et parapublics de qualité à même de satisfaire les besoins sociaux de la population.
- Le bloc bourgeois au Parlement surenchérit sans cesse avec des mesures d'austérité plus importantes encore et pérennes.

De plus, il est chaque jour plus évident que le Conseil d'État tente une manœuvre de contournement des droits du personnel :

- Le Conseil d'État accentue son attaque avec l'arme du décret. Il a annoncé que la baisse des salaires et l'ensemble des mesures d'économie seraient l'objet d'une série de décrets votés par le Grand Conseil. Il tente ainsi de remettre entre les mains de sa majorité parlementaire



une responsabilité qui est la sienne de par la Loi sur le personnel (LPers-VD). C'est une manœuvre scandaleuse pour ne pas négocier la politique salariale avec les syndicats et sans doute aussi tenter de modifier la LPers à plus long terme.

- L'Organe de conciliation et d'arbitrage unitairement saisi par la FSF, le SSP et SUD n'a pu que constater l'absence de négociation et délivrer un acte de non-conciliation le 14 octobre 2025, ce qui ouvre la porte à une grève licite.

Fort de ces constats, l'AG exige :

- L'annulation de toutes les mesures d'économies déjà prises et des mesures prévues dans le budget 2026 et l'établissement d'un budget indexé aux véritables besoins des services publics et parapublics.
- La tenue des engagements pris envers les salarié·es et, en particulier, le maintien du financement des mesures déjà décidées mais brutalement remises en cause par l'entrée en vigueur du « plan d'assainissement ».
- L'ouverture de négociations en vue d'allouer les moyens nécessaires et d'élaborer des mesures permettant de garantir un service public de qualité à la population et donc d'assurer des conditions de travail, de salaire et de statut du personnel à la hauteur de sa mission.
- L'ouverture de négociations sur les revendications concernant l'égalité femmes – hommes dans les services publics et parapublics (demandées depuis 2019).

Par ailleurs, elle exige aussi l'arrêt immédiat des baisses d'impôts au profit des contribuables les plus riches et la suppression du frein à l'endettement. Elle demande l'abandon de la politique des caisses vides et des coupes.

L'AG est déterminée à poursuivre et intensifier la mobilisation pour l'ouverture de négociations avec le Conseil d'État en vue de faire aboutir ses revendications. Elle appelle donc toutes les personnes salariées des services publics et parapublics :

- **A s'organiser sur les lieux de travail ;**
- **A se réunir en Assemblée générale partout où c'est possible pour voter la grève ;**
- **A faire grève partout où c'est possible et à participer aux journées de grève et d'actions des 18 novembre, 25 et 26 novembre 2025, et au-delà, jusqu'à ce que le Conseil d'État recule.**
- **Elle appelle également à deux grandes manifestations unitaires les mardi 18 novembre et mercredi 26 novembre.**

L'AG donne mandat aux syndicats et organisations du personnel FSF, SUD et SSP:

- **D'organiser, coordonner et soutenir la poursuite de la lutte.**
- **De n'entrer en négociation avec le Conseil d'État que si ce dernier fixe une rencontre avec un engagement et des garanties quant au retrait de ses mesures d'économie.**

Faute de cela, et à partir du 25 novembre, la grève sera reconduite en s'appuyant sur le préavis des organisations syndicales et les décisions des lieux de travail en grève.

Lausanne, le 30 octobre 2025

Résolution votée à l'unanimité par acclamation